

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	P.L.U DE SAINT-MARTINIEN (03) Révision allégée n°1

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Sans objet
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Sans objet

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	MAIRIE DE SAINT-MARTINIEN
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	MAIRIE DE SAINT-MARTINIEN Le Bourg 03380 SAINT-MARTINIEN Téléphone : 04 70 51 81 05 mairie-saint-martinien@wanadoo.fr

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours
		SCOT du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher approuvé le 18 mars 2013 et révision partielle en cours.

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale PLU approuvé le 22/01/2015 .Pas soumis à évaluation environnementale
		Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)
		Cette révision allégée a pour objet : <ul style="list-style-type: none"> o l'ouverture à l'urbanisation d'une zone AU o le reclassement d'une zone AUa en zone AU. Le zonage et les orientations d'aménagement et de programmation seront donc modifiés.

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?						
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	623 habitants (INSEE 2016)					
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	2548 ha					
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	1,82 ha en zone AUa et 1,54 ha en zone AU.					
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	Indiquez les données en surface ou en pourcentage <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <thead> <tr> <th>PLU actuel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Zones U : 44,74 ha</td> </tr> <tr> <td>Zones AU : 5,02 ha</td> </tr> <tr> <td>Zones A : 2065,02 ha</td> </tr> <tr> <td>Zones N : 431,94 ha</td> </tr> </tbody> </table>	PLU actuel	Zones U : 44,74 ha	Zones AU : 5,02 ha	Zones A : 2065,02 ha	Zones N : 431,94 ha
PLU actuel						
Zones U : 44,74 ha						
Zones AU : 5,02 ha						
Zones A : 2065,02 ha						
Zones N : 431,94 ha						

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?		
Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)		
Le PADD développe 3 grandes défis et 6 enjeux de développement :		
DEFI I : CONSERVER LE DYNAMISME LOCAL EN PROFITANT DE LA PROXIMITE DE L'AGGLOMERATION MONTLUÇONNAISE <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la dynamique démographique et le bon niveau d'équipements et de services • Pérenniser les activités économiques existantes 	DEFI II : PRESERVER LES RICHESSES NATURELLES ET PATRIMONIALES <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir le dynamisme de l'activité agricole • Préserver la qualité des paysages et des milieux naturels • Réfléchir à un aménagement de qualité du centre-bourg et valoriser le 	DEFI III : DYNAMISER LA GOUVERNANCE DU TERRITOIRE COMMUNAL ET FAVORISER LES PARTENARIATS <ul style="list-style-type: none"> • Optimiser les coopérations et les projets partagés

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

patrimoine bâti

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?**Annexe à joindre : délibération engageant la procédure****Par exemple :**

- **de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet**
- **de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ?**

Cette révision allégée a pour objet :

- l'ouverture à l'urbanisation d'une zone AU
- le reclassement d'une zone AUa en zone AU.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	<i>oui</i>	<i>non</i>	Le cas échéant, précisez
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		SAGE Cher Amont

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Cette révision allégée a pour objet :

- l'ouverture à l'urbanisation d'une zone AU composée de deux parcelles C 261 et C 262 qui représentent 1,82 ha au lieu-dit La Goutte Cagnard à l'Ouest du bourg. La zone va donc être transformée en zone AUa, immédiatement constructible.
- le reclassement d'une zone AUa composée d'une parcelle C860 de 1,54 ha entre le Stade et la rue des Parelles en zone AU donc fermée.

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
<p>À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Commune de centralité urbaine • Commune péri-urbaine de première couronne • Commune péri-urbaine éloignée • Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain • Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural • Commune rurale • Autre : (précisez)
<p>4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :</p>	
<p>Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?</p> <p>http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</p>	<p>Sur la période récente, le nombre d'habitants de la commune de SAINT-MARTINIEN a globalement augmenté (+100 habitants soit +19,3%), pour atteindre 623 habitants aujourd'hui, pour une densité de 24,3 hab/km².</p>
<p>Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?</p> <p>Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités ?</p>	<p>Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune</p> <p>Il implique un accroissement de la population de 81 habitants à l'horizon 2021 avec une taille des ménages à 2,4 et 52 logements supplémentaires.</p> <p>Les orientations poursuivies par le PLU correspondent à terme à la construction de 9 logements en zone U, 22 logements en zone UH, 14 logements en zones AUa et 8 en zone AU.</p>
<p>Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?</p> <p>http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</p>	<p>14,5% soit 45 logements</p>
<p>Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.</p>	<p>Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché</p> <p>Un taux de rétention foncière de 30%.</p>
<p>Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?</p>	<p>Zone AUa de 1,82 ha.</p>
<p>Quelle sera la surface moyenne par logement ?</p>	<p>Environ 1400 m².</p>
<p>Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre</p>	
<p>Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension 2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs 3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant 4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation 5. les objectifs de densité 6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN 	
<p>Maitrise de la consommation d'espace via les orientations d'aménagement et de programmation et notamment par le respect d'une densité de 8 logements à l'hectare minimale.</p>	

4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :

Sans objet

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		X	<i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i> Sans objet car aucun nouvel espace agricole est ouvert à l'urbanisation. La zone qui s'ouvre à l'urbanisation est une prairie qui était déjà classée en zone AU dans le PLU.
Des espaces boisés ?		X	<i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	<i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i>
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	<i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i>
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	

Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		X	
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		X	
Complétez si nécessaire			
4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	<p><i>Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?</i></p> <p>Le document d'urbanisme actuel considère que les secteurs à enjeux écologiques sont d'une part clairement constitués des plans d'eau et des vallées des cours d'eau et notamment de La Bartillate, et d'autre part des massifs et cordons boisés qui couvrent le territoire communal. Ainsi, les principaux enjeux naturels de la commune concernent la préservation de ces secteurs à forts intérêts écologiques.</p> <p>La carte des occupations permet de distinguer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La tâche urbaine, où les continuités écologiques sont rompues, est difficilement identifiable étant donné une importante dispersion du bâti, - Les espaces agricoles (jaune) dominés par des prairies ou des champs cultivés en polyculture où la biodiversité est fortement dépendante des types d'exploitation agricole, - Des espaces boisés à dominante feuillus (vert clair) où la biodiversité est forte, avec la présence de peupliers, chênes, frênes, boulots, charmes... , - Des haies bocagères ou des cordons boisés, quelques ripisylves le long des cours d'eau qui constituent des micros continuités biologiques, - Les cours d'eau et zones humides.
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	<p><i>Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Corridors écologiques diffus et thermophiles à préserver ou à remettre en état sur la grande majorité de la commune. 		

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	<p><i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 29 entités archéologiques • Ancienne Eglise de Saint-Pardoux (Archignat) inscrit monument historique dont le périmètre de protection empiète sur la commune de Saint-Martinien <p>Ces éléments ne sont pas concernés par la révision allégée.</p>
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau

Captages

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	

Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales

Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		<p>Les orientations poursuivies par le PLU et fixées par le SCOT correspondent à terme à la construction de 9 logements en zone U, 22 logements en zone UH, 14 logements en zones AUa et 8 en zone AU. 45 nouveaux abonnés pourraient donc être raccordés à plus ou moins long terme au réseau AEP correspondant à un besoin supplémentaire théorique en eau potable de 4 217 m³ (45x93,71 m³).</p> <p>Il apparait vraisemblable que le besoin réel supplémentaire en eau potable sera inférieur au besoin théorique de 4 217 m³ calculé sur la base de la consommation moyenne par abonné observé en 2017.</p>
<p>Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ?</p> <p>http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</p>	X		<p>Ainsi, l'urbanisation des zones U et AU du bourg correspondrait à 127 E/H. A l'heure actuelle 295 équivalents/habitants sont reliés à la station d'épuration. Cette dernière d'une capacité de 450 E/H est donc largement surdimensionnée. L'urbanisation nouvelle autour du bourg ne posera donc pas de problème de capacité.</p>
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?		X	

Complétez si nécessaire

4.7 Sols et sous-sol

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?
			Et quels sont les enjeux identifiés ?
<p>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</p> <p>Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ?</p> <p>http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</p>		X	

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Anciens sites industriels et activités de services : base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	4 sites mais aucun concernés par la révision allégée.
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		<i>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</i> - Retrait-gonflement des argiles (RGA) - Sismique, - Cavités souterraines. La révision allégée concerne un secteur d'aléa RGA faible.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?		X	<i>Exemple : sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire		X	<i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc....</i>
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

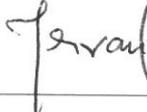
5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...) OAP AVANT/APRES	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 19 septembre 2019 Lieu : Saint-Martinien	Marie-Pascale MERVAUX, Maire		
--	------------------------------	---	---

5. ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier	
<i>Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</i>	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	APTITUDES AMENAGEMENT
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Espace Saint Louis Rue Raffin 42300 Roanne 04.77.71.28.82 aptitudes.amenagement@orange.fr